

DELEGATION DE POUVOIRS

DE

Alexandre MARSOLAT

Né le 25 décembre 1986 à DIJON (Côtes d'Or),
de nationalité française
Demeurant 3 rue de la Saulne – 74230 THONES

A

Emmanuelle ANTOINE

Née le 26 mars 1979 à ROUEN (Seine Maritime)
de nationalité française
Demeurant 23 rue Louis Chaumontel – 74000 ANNECY

Madame,

Je vous délègue, en ma qualité de Président de la société

A AND C, société par actions simplifiée au capital social de 892.000 Euros, dont le siège social est situé 11 route de Vivelle – 74330 LA BALME DE SILLINGY, RCS ANNECY 978 364 156,

Les pouvoirs et attributions de représenter la société à l'égard des tiers et de faire respecter les dispositions légales et réglementaires ci-dessous spécifiquement ci-énoncées.

* * *

A l'effet de la présente délégation de pouvoirs et compte tenu de vos connaissances techniques, vous disposerez des moyens matériels, techniques et financiers nécessaires pour mettre en œuvre lesdites dispositions, qu'elles soient d'urgence ou non.

A ce titre, je vous délègue spécialement les pouvoirs suivants afin que vous soyez en mesure d'assurer pour le compte de la société **A AND C** :

1°) Une délégation en matière contractuelle :

Elle concerne la capacité de conclure un certain nombre de contrats ou d'effectuer des opérations engageant la société, à savoir :

- * contracter ou résilier toutes polices d'assurance concernant les risques de toute nature ;
- * procéder au règlement des fournisseurs ;
- * engagement des bons de commandes ;

AM

- * organiser les relations avec les administrations et les organismes divers et publics
- * Recevoir de toutes sociétés privées, administrations publiques et de l'État, des départements, villes et communes et, en général, de toutes collectivités publiques ou privées et de toutes personnes, les sommes qui peuvent être dues à la Société, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, en donner quittances.
- * Retirer de tous bureaux de poste, messageries, transports, toutes lettres, tous mandats-postes, envois de toute nature chargés ou non chargés, adressés à la Société ; donner à cet effet toutes décharges et tous émargements, signer tous registres.
- * Formuler toutes demandes d'autorisation ou d'agrément.
- * Mettre en place un suivi des paiements dédié à la Présidence,

2°) Une délégation en matière judiciaire ou procédurale

Elle concerne la capacité de :

- * représenter la société en justice et procéder à toute déclaration de créances auprès des représentants des créanciers dans le cadre de procédures collectives ;
- * engager et suivre pour la société toutes instances devant toutes juridictions françaises ou étrangères ;
- * exécuter ou faire exécuter toutes décisions de justice ou sentences arbitrales ;
- * poursuivre toutes saisies mobilières ou immobilières ;

Dans ces différents domaines, vous disposerez de l'autorité, de la compétence et des moyens nécessaires pour exercer efficacement les pouvoirs délégués par le Président.

Vous devrez me tenir régulièrement informé de la façon dont vous exécutez votre mission, des difficultés rencontrées ou des moyens qui vous feraient défaut.

La présente délégation prendra effet dès votre acceptation.

Fait à LA BALME DE SILLINGY
Le 22 janvier 2026

Emmanuelle ANTOINE (*)

Alexandre MARSOLAT
Président

(*) Bon pour accord

Bon pour accord.


